

# Le Journal des Indignés

de la Commune d'Anse-Bertrand  
Collectif Citoyen et Responsable

N°3  
8 juillet  
2013

## Nous ne disons que la vérité, Rien que la vérité, *Toute la vérité !*

### Edito

Si vous cherchez Anse-Bertrand sur Internet, Wikipédia vous donne la définition suivante :

Commune située dans le Nord Grande-Terre, avec 77 habitants environ au Km2, pour un total de 4600 habitants environ (chiffres insee en 2008).

Maire d'Anse-Bertrand depuis 2008 : Alfred Dona-Erie, Président de la Communauté des Communes du Nord Grande-Terre.

La commune présente des paysages naturels remarquables comme La Pointe de la Grande Vigie, située à l'extrême nord de l'île, le paysage est constitué de falaises hautes de 80 mètres. La Porte d'Enfer, Petit bras de mer encerclé par des hautes falaises.

Anse-Bertrand fut un site d'observation privilégié de l'éclipse totale du soleil de février 1998.

**Ça c'était la version « carte postale », la réalité est toute autre !**

C'est pour cela que nous avons constitué ce collectif pour dénoncer les dysfonctionnements et constater l'état de vétusté de la Commune. C'est une véritable HONTE d'avoir laissé notre belle commune arriver dans cet état. Non seulement rien n'est fait pour remettre la Commune en état, mais non plus pour que les touristes qui passent visiter nos sites exceptionnels, restent pour faire fonctionner les commerces locaux et même en développer d'autres.

**Nous nous mobilisons pour que les Ansois puissent retrouver leur belle commune.**

**Nous vous demandons de nous rejoindre pour faire entendre votre indignation. Ne vous taisez plus !**

### L'église d'Anse-Bertrand : un Monument Historique !



Le patrimoine historique d'Anse-Bertrand regroupe à ce titre de nombreux vestiges, dont l'Église établit dans le bourg de la commune, « La paroisse de Saint-Denis ». Créée au cours de la seconde moitié du XIXème siècle, l'église a connu des reconstructions et des rénovations dues aux catastrophes naturelles.

Le bâtiment a été dessiné par un architecte de renom. En effet, le plafond de l'église était doté d'un canot renversé rendant ce lieu unique. Notons qu'au moment où nous écrivons ces lignes, ce plafond n'existe plus puisqu'il a été totalement détruit.

En se rendant devant le bâtiment nous avons constaté que le chantier a été ouvert. Après enquête, nous apprenons que celui-ci est à l'arrêt depuis plusieurs mois. Nous pouvons lire sur le panneau de

chantier que le maître d'ouvrage est la Commune d'Anse-Bertrand que des nombreuses sociétés spécialisées dans le bâtiment y figurent.

Nous pouvons donc nous poser la question : Pourquoi le chantier est-il à l'arrêt ?

Toutes les surfaces intérieures, les murs et les menuiseries du bâtiment sont exposés aux intempéries car aucun dispositif n'a été mis en place pour les protéger. Nous sommes amenés à nous demander d'une part si tous les financements ont bien été réunis avant d'entamer le chantier.

De plus, le fait que nous rentrions en période cyclonique risque aggraver considérablement l'état du bâtiment en augmentant de façon exponentielle le coût des travaux.

**Faites entendre votre voix !**

<http://www.lejournaldesindignes.com>

## Qui va supporter ces coûts supplémentaires ?

Est-ce la Commune, le Conseil Régional ou le Conseil Général comme il est indiqué sur le panneau de chantier. Est-ce ce sont les impôts des Ansois devront être augmentés pour supporter la défaillance du maître d'ouvrage ?

Notons que sur le dit panneau n'apparaît aucune mention légale quant à la date d'ouverture du chantier, la durée et le montant des travaux.

**Nous sommes en droit de nous demander si le Maître d'ouvrage a vraiment réuni tous les éléments avant de procéder à l'ouverture du chantier et nous interroger aussi sur l'aspect légal des travaux engagés.**

A ce jour, les Ansois qui désirent pratiquer leur culte sont obligés de se réunir à l'extérieur dans le « Camp Militaire », abrités par un carbet ou une tente, exposés à toutes les intempéries.

**Monsieur le Maire, n'avez vous aucun respect pour les pratiquants de ce culte ?**

**Nous sommes obligé de vous demander de vous justifier.**

*Le Indignés de la Commune d'Anse-Bertrand*



## Paroles d'Ansois

**Sylvie L.**

« Je ne comprends pas qu'une aussi belle commune qu'Anse-Bertrand soit aussi délaissée par les élus. Aucune activité touristique, économique ou en direction des jeunes n'est à l'ordre du jour. Je suis très déçue que ma commune soit dans cet état. J'ai le sentiment que le Maire est fatigué et que plus rien ne l'intéresse ou qu'il ne peut plus rien faire. Il a tellement de projets qu'on pourrait mettre en place.»

**Marc G.**

«La place de l'église est une honte pour tous les Ansois. Ou pé pa di ou ka vinn pwan fwéché, sizé, palé asi plass l'Ans'bètran. Sa lèd, an wont'. L'église est fermé depuis des mois. Nous sommes obligés de faire la messe sur une tente. On se croirait dans un pays du tier-monde. Si le maire et son équipe son fatigués, qu'ils laissent la place à ceux qui veulent travailler. Je pose une question : quelle est la politique économique du maire ? Ka i vlé pou l'Ans'Bètran ?»

**Ginette P.**

«Je ne veux pas critiquer, mais, c'est quand même triste de voir que le maire est le président de la Communauté de Communes du Nord Grand-Terre qui brasse des millions grâce aux fonds européens et qu'Anse-Bertrand, pas

plus les autres communes ne bénéficient de projets structurants. Le Nord Grand-Terre se meurt. Les jeunes partent parce qu'il n'y a rien pour eux. Nombreux sont ceux qui ont des projets, j'en connais plein et qui sont désespérés parce que le maire ne les a même pas reçus. Je connais un jeune diplômé qui voulait monter un centre de soutien scolaire et quand il est venu exposer son projet au Maire, ce dernier lui aurait répondu : « Ay cheché on travay pou fè ! », c'est une HONTE ! Je pense que les élus qui ne veulent ou qui peuvent plus rien proposer à la population doivent céder la place à des volontaires plus motivés.»

**Christian S.**

«Chaque année, de nombreux jeunes quittent Anse Bertrand. Mè-là pa ka mem' récévwa yo an biro ay'. Comment voulez-vous, qu'une commune avance si la population n'est entendue ou écoutée ? Que font les élus pour les agriculteurs ? Nous avons des exploitants qui laissent tomber. Nous sommes dans un si beau territoire rurale qui ne demande qu'à se développer. Les jeunes pourraient bénéficier de chantiers d'insertion concernant le nettoyage de sentiers touristique ou pour l'embellissement de la commune. Je ne crois plus dans l'équipe actuelle.»

**A suivre sur facebook**

## DANGER EN PLEIN BOURG



Cela fait plus d'une année que des barrières de sécurité du côté de ravine sable, dans le bourg d'Anse-Bertrand doivent être changés.

## Combien de temps devons-nous encore supporter Monsieur le Maire ?

Suivre le décompte sur [www.lejournaldesindignes.com](http://www.lejournaldesindignes.com)

**Commentaire des internautes :**

«Pierre.A, Les élus sont bien élus par les administrés...nous récoltons toujours ce que nous semons!»

«JDI d'Anse-Bertrand, Oui, mais quand il ne font pas leur boulot correctement, on se droit de le dire. Il ne faut pas oublier qu'on a le pouvoir de mettre les élus en place, mais aussi de les VIRER !!!»

Lire la suite sur... [www.facebook.com/Le-IndignesAnseBertrand](https://www.facebook.com/Le-IndignesAnseBertrand)



# La Faillite d'Anse-Bertrand

Actuellement, la plupart de nos jeunes sont délaissés. C'est un fait ! Cependant, il est possible d'y remédier. Anse-Bertrand possède parmi les plus beaux sites touristiques de la Guadeloupe et des lieux de villégiature exceptionnels comme celui de La Ravine Sable ou encore l'hippodrome de Saint-Jacques.

En effet, le site naturel de Ravine Sable est situé en bordure de mer avec un boulevard permettant la promenade des visiteurs de nuit comme de jour. Excentré par rapport au centre de la commune d'Anse-Bertrand, situé à l'extrême nord de celle-ci, des manifestations culturelles ou sportives pourraient y être organisées. L'accès au site par deux voies indépendantes et la circulation quasiment inexistante, sauf celle de riverains, fait de ce site un atout pour le développement d'un pôle d'activité au sein même de la commune.

L'hippodrome de Saint-Jacques, rassemble les mêmes caractéristiques que le site de Ravine Sable. Situé en pleine campagne, il permet un accès à tous, d'autant plus que cet hippodrome constitue le seul hippodrome de la Guadeloupe. A cet effet, il accueille de nombreuses courses comme celle du Prix du Conseil Général ou de celui du Conseil Régional.

Des communes comme Baie-Mahault ou Saint-François ne possédant pas d'hippodrome dans leurs communes ont sur leur territoire des clubs équestres (EX : la Martingal à Baie-Mahault et Le Hara de St François).

Le nombre de personnes attirées par l'équitation est en constante augmentation. Cependant, des améliorations devraient être apportées à la structure, ainsi qu'aux aménagements routiers pour permettre d'accueillir des manifestations d'envergure ; le public venant de plus en plus nombreux pour assister aux courses. En effet, il n'y a aucune voie de dégagement pour permettre la bonne circulation



des véhicules et des chevaux en toute sécurité.

Avec l'unique hippodrome de la Guadeloupe, comment se fait-il qu'Anse-Bertrand n'a même pas un club équestre sur son territoire ???

Un club équestre à Anse-Bertrand, sur le site de l'hippodrome, permettrait la formation de jockeys, d'éleveurs, d'entraîneurs et de palefreniers, mais aussi d'augmenter la fréquence des manifestations.

Cela permettrait le développement d'hébergements, de restaurants et commerces pour les professionnels, le public, venant participer à des séminaires autour du cheval, des stages, des conférences et aussi pour l'attrait touristique que cela susciterait.

Ces espaces exceptionnels sont situés dans des cadres magnifiques et ils ne demandent qu'être exploités dans le cadre de l'organisation de manifestations pour accueillir chez nous un public nombreux venant de toute la Guadeloupe et d'ailleurs.

Nous pouvons le faire !  
C'est à nous de prendre les choses en main !

Cela permettrait à nos jeunes ansois de développer des activités commerciales et trouver du travail à proximité de chez eux. Avec l'organisation de manifestations culturelles et formatrices, cela donnerait un coup de pouce à l'économie de notre belle commune d'Anse-Bertrand. Beaucoup d'autres communes, par exemple Baie-Mahault, Abymes, Morne-à-l'eau, et bien d'autres encore, exploitent au maximum les richesses disponibles sur leur territoire tout en innovant constamment pour attirer chez eux des acteurs du développement économique et social.

Malgré tous nos efforts pour redresser et développer notre commune, le Maire, acteur principal du développement culturel, fait barrière à une majorité de projets visant à attirer un public nombreux, ainsi que le développement d'infrastructures commerciales sur notre territoire.

En effet, pour organiser des manifestations, ou développer certains projets il faut obtenir l'aval du Maire qui doit rédiger un arrêté municipal. Nous pouvons citer comme exemple, l'Association Évasion Nord d'Anse-Bertrand qui s'est vu refusée l'organisation de manifestations dans le domaine sportif sur le site de Ravine

Sable, qui auraient lieu trois fois par semaine. Ces manifestations auraient attiré un public nombreux, cela aurait permis l'épanouissement des jeunes et cela aurait aussi fait le bonheur des commerçants du quartier. Notons que ce projet événementiel est issu de la demande même des riverains de Ravine Sable qui ont signé une pétition afin d'affirmer leur désir de développer des activités dans leur quartier.

Monsieur le Maire, avez-vous un contentieux d'ordre personnel avec cette association, puisque c'est la deuxième fois que vous refusez d'accorder votre aval à un projet émanant de ces organisateurs ?

**Faudra t-il faire appel au Tribunal Administratif afin que vous vous justifiez de votre attitude ?**

Déterminés dans notre effort de développer Anse-Bertrand, nous nous mobilisons pour notre commune.

**Nous invitons tous les citoyens d'Anse-Bertrand, de tous bords, de tous âges à nous rejoindre pour faire de commune un pôle d'attraction touristique et économique..**

**Nous prenons la responsabilité de développer notre commune, venez travailler avec nous !**

**EVASION NORD**  
 Lotissement Lacroix Beaufond  
 97121 ANSE-BERTRAND  
 Tél. : 0690 93 42 74/0690 18 45 77

ANSE-BERTRAND, le 25 avril 2013

A l'attention de **Monsieur le Maire**  
 De la ville d'ANSE-BERTRAND

Hôtel de ville  
 97121 ANSE-BERTRAND

**Objet :** Demande d'autorisation d'occupation du domaine public  
**Lieu :** Boulevard du Commandant Mortenol ravine sable

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter, de votre haute bienveillance, pour une autorisation d'occuper le domaine public du boulevard du Commandant Mortenol à Ravine sable, les mardis, vendredis et samedi de chaque semaine, pour mettre en place le « **sport loisir pour tous** » sur cette portion de route. Les horaires prévues seraient de 19H00 à 22H00.

Les participants pourront emprunter à pied ou à vélo, le circuit en toute sécurité.

Ce type d'organisation fait déjà le succès dans la ville de Baie-Mahault, pourquoi ne pas la conduire sur Anse-Bertrand, afin que notre population se remette au sport, sans pour cela se rendre aussi loin.

Par ailleurs, nous pensons que sur le plan économique les commerçants du boulevard pourraient y trouver leurs avantages.

Pour assurer la sécurité du parcours, la fermeture complète sera assurée par des barrières.

- 8 Barrières à l'entrée du boulevard Mortenol
- 2 Barrières à l'intersection de la rue E.CLAMY/ rue DROUODE.

Les ouvertures et fermetures du parcours seront assurées par les membres de l'association.

Bien entendu, dès réception de votre réponse un courrier sera rédigé au SDIS, afin de les informer de cette organisation.

L'association se chargera de faire une assurance de responsabilité civile, pour couvrir l'ensemble des participants.

En attente d'une réponse rapide et favorable et comptant sur votre collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire en notre parfaite considération distinguée.

**Le Président**  
F.NIMIRF

ASS. EVASION NORD  
 Lot. Lacroix Beaufond  
 97121 ANSE-BERTRAND  
 Tel: 0690.93.42.74  
 RN : W 9 C. 200 21 04

P.F. Plan du circuit et feuille de pétition des riverains.

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
 Boulevard du Commandant Mortenol ravine sable 97121 ANSE-BERTRAND

NOMS	PRENOMS	ADRESSE	TELEPHONE	AVIS	DATE / SIGNATURE
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/13

NOMS	PRENOMS	ADRESSE	TELEPHONE	AVIS	DATE / SIGNATURE
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/2013
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/2013
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25-04-2013
...	...	Chapelle	...	OUI	25-04-2013
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/2013
...	...	Lacour Sable	...	OUI	25/04/2013
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/2013
...	...	adj mortenol	...	OUI	25/04/2013
...	...	Ravine Sable	...	OUI	25/04/2013

**Le Journal des Indignés de la Commune d'Anse-Bertrand**  
 est une publication de l'Association Loi 1901, Renaiss'Anse (en cours d'enregistrement)  
 Boulevard du Commandant Mortenaol, Ravine Sable, 97121 Anse-Bertrand  
 email : contact@lejournaldesindignes.com  
 N° ISSN en cours

**Nous prenons la responsabilité de développer notre commune, venez TRAVAILLER avec nous !**